



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vézeronce-Curtin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Maurice BELANTAN, Maire.

Madame Estelle BEAUD est nommée Secrétaire de séance, en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Etaient Présents :

Mesdames Estelle Beaud, Céline Balme, Eliane Buyat, Dominique Désamy, Audrey Giraud, Patricia Moine, Isabelle Courtial, Marie-Aline Ryo, Christine Némoz. Messieurs Guillaume Arru-Gallart, Jean Belantan, André Chabert, Jean-Marc Guillet, Gérald Reveyrand, Olivier Salmon, Aimé Vuailat.

Etaient absents (excusés) :

Monsieur Gérard Chaboud-Grilé, donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan, Monsieur Olivier RAMIREZ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice :

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2023

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/07/2023,
2. Contrat de maintenance logiciels MICROBIB médiathèque,
3. Décision du Maire dans le cadre de travaux,
4. Remboursement de sinistre,
5. Subvention au Sou des écoles,
6. Avenant convention aménagement carrefour RD 16 RD 19 B,
7. Point sur le projet mairie,
8. Cession fonds de commerce,
9. Maison DESVIGNES,
10. Cadeau de naissance,
11. Natation scolaire convention avec la CCBD,
12. Demande de subvention «amendes de police» pour la route des Alpes,
13. Renouvellement du contrat de syndic immeuble bellevue,
14. Convention orange rue des diamantaires,
15. Demande d'avis des domaines pour les baux de VEZPARK,
16. Point sur les conseils communautaires,
17. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023 :
Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELS MICROBIB MEDIATHEQUE :
Suite à la commande d'une migration de logiciel SAPENTIA pour la médiathèque, le contrat de maintenance NOVALYS sera abrogé à partir du 13/07/2023. Un remboursement de 200 € sera opéré pour cette fin de contrat.
Le contrat de maintenance SAPENTIA prendra effet au 13/07/2023 pour une durée de 12 mois : 350 € HT.
Accord du conseil municipal à l'unanimité.

3. DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX :
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de travaux en cours dans la commune :
- peinture de la façade de l'Esprit Bistrot,
- achat d'un disque dur pour un ordinateur de la médiathèque 458 € 40 TTC.

4. REMBOURSEMENT DE SINISTRE :
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que GROUPAMA rembourse la somme de 1 803,36 € dans le cadre du sinistre électrique pour la climatisation de la salle diamantelle (montant du sinistre : 4 508,40 €).
Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5. SUBVENTION AU SOU DES ECOLES :
Afin de rembourser le Sou des écoles et participer par moitié, à l'achat de calculatrices pour les enfants allant en classe de 6^{ème}, une subvention de 221,88 € sera versée au Sou des Ecoles de la commune.
Accord du conseil municipal à l'unanimité.

6. AVENANT A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 16 RD 19 B :
Les dispositions financières de la convention initiale d'aménagement du carrefour de la RD16 RD 19 B sont modifiées, la participation du Département sera portée à 97 000 € au lieu de 44 150 €.
Accord du conseil municipal à l'unanimité.

7. PROJET MAIRIE :
Les diverses démolitions ont été achevées fin juillet 2023. Les travaux ont repris fin août 2023. Le gros œuvre devrait être terminé d'ici la fin novembre voire la fin décembre 2023. Une proposition d'aménagement des extérieurs sera présentée en octobre 2023.

8. CESSION DE FONDS DE COMMERCE :
Monsieur Adrien COMBEROUSSE et Madame Laetitia GRACCIO locataires du fonds de commerce de restauration 1 place Clodomir souhaitent acquérir le fonds de commerce. Monsieur le Maire propose une cession pour 28 000 €. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer. Après discussion, sur l'éventualité de départ des gérants à court ou moyen terme, le conseil municipal ne souhaite pas céder le fonds de commerce.
Vote : 5 pour, 13 contre.

9. MAISON DESVIGNES :

En accord avec le futur propriétaire, les travaux de reconstruction de la partie côté «est» vont démarrer début octobre. Pour la maison de Madame DESSERTENNE, une mise en sécurité de la façade devait être opérée, un avis d'un bureau d'ingénierie avait été demandé. Madame DESSERTENNE souhaite consulter son avocat.

10. CADEAU DE NAISSANCE :

Madame Marianne GREVILLET, employée communale est devenue maman d'une petite Elyne fin août 2023. Il conviendrait de lui attribuer un cadeau de naissance d'un montant de 100 € aux établissements FILDO à ARANDON-PASSINS.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

11. NATATION SCOLAIRE CONVENTION AVEC LA CCBD :

4 classes des écoles de la commune bénéficieront des cours de natation proposés par la Communauté de communes des balcons du Dauphiné dans le cadre de sa compétence. La commune devra participer à raison de 500 € par classe pour le transport, soit un total de 2 000 €.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

12. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES ALPES

Au titre des amendes de police, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

13. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SYNDIC IMMEUBLE BELLEVUE

Il convient de procéder au renouvellement du contrat de syndic pour l'immeuble Bellevue à la régie DUPRONT. Le contrat sera conclu pour une durée de 36 mois. Il prendra effet le 25/09/2023, il prendra fin le 24/09/2026. La rémunération du syndic sera forfaitaire, annuelle pour un montant de 625 € HT.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

14. CONVENTION ORANGE RUE DES DIAMANTAIRES :

Les réseaux de communications électroniques, doivent être déplacés rue des diamantaires, pour permettre la réalisation des travaux de construction d'un immeuble.

Cette opération se monte à 1 288,33 € net. La somme sera mandatée à ORANGE.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

15. BAUX VEZ PARK :

Afin de finaliser la signature des baux avec la Société VEZ PARK, il convient de demander l'avis des Domaines. Cette formalité sera accomplie.

16. POINT SUR LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES :

- Natation scolaire : 133 classes y participent.
- SYCLUM : augmentation des incivilités : 46 bacs incendiés soit un montant de 100 000 €. Par contre, on enregistre une réduction de 9,9 % des déchets ménagers, la baisse envisagée n'était que de 3 %, soit une économie de 450 000 €

- L'activité enfance est réalisée par la CCBD sur toutes les communes de son territoire, sauf MORESTEL et LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
- Le conseil local de santé étudie la possibilité de création de maisons de santé sur MORESTEL et LES AVENIERES VEYRINS-HUELLIN
- Politique d'encouragement de mutualisations communautaires ou entre communes.

17. QUESTIONS DIVERSES :

- L'affaire MALICK est en cours.
- Urbanisme : dépôt de 5 DP et 1 PC (18 logements rue du gilin).
- CME : les enfants de l'école devront élire 5 conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 33.

Le Maire,
Maurice BELANTAN,

La secrétaire de séance,
Estelle BEAUD